

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article461>



Renouvellement d'un dossier MDPH

- Administratif - ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2017

**Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés**

Pour les élèves qui ont déjà une notification MDPH donc, un numéro de dossier, le formulaire GEVA-SCO réexamen doit impérativement être renseigné de façon précise.

– Le formulaire de demande MDPH à remplir par la famille

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

– Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un des responsables de l'élève et carte d'identité ou livret de famille pour l'élève.

– Le certificat médical « Cerfa » (pour les IME ou les ITEP ce Certificat Médical doit être rempli par un médecin psychiatre)

– Le compte-rendu psychologique

– GEVA-SCO Réexamen

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

– D'autres pièces doivent être jointes au dossier selon le handicap (compte rendu orthophonique, de psychomotricité, d'ophtalmologie, d'ergothérapie, d'ORL, de pédiatrie...)

A envoyer à l'Enseignant Référent

[Pascal Mizac](#)